

Article tiré du FRC magazine 19, juin 2009 p. 27

## **BOOMERANG ? LA SUITE**

# **ALL IN ONE      De nouveau épinglée**

Vous vous rappelez sans doute que la FRC s'est insurgée contre l'utilisation malveillante de la dénomination «Office des Prix Suisse» et du drapeau suisse par All in One (cf. FRC Magazine Nos 16 et 17). Suite à la plainte de la FRC, la Commission suisse pour la loyauté a constaté que cette société a enfreint la loi fédérale sur les armoiries publiques et l'a sommée de ne plus employer ces sigles. Bien que cette société ait cessé d'utiliser la communication commerciale incriminée, la commission a jugé qu'une entrée en matière se justifiait notamment parce que «la dénomination «Office des Prix Suisse» suscite une impression trompeuse d'officialité». Cette décision réjouit bien sûr la FRC, qui continuera de se battre lorsqu'elle constatera ce genre d'abus.